



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 7 – 2011M

PROTECTION DES PRISES D’EAU POTABLE ET DES AFFLUENTS
Soumis par la COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC

ATTENDU que le système Grands Lacs Saint-Laurent approvisionne en eau potable près de 40 millions de citoyens des États-Unis et du Canada ;

ATTENDU que plus de 10 % de la population des États-Unis (30 M d’habitants) et 30 % de la population du Canada (10 M d’habitants) vit à l’intérieur du bassin hydrographique des Grands Lacs et du Saint-Laurent ;

ATTENDU qu’en plus de constituer une importante source d’eau potable, le système Grands Lacs/Saint-Laurent sert notamment de lieu de baignade, de récréation et de pêche ;

ATTENDU que les municipalités situées dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent ont le devoir de protéger cette eau pour le bien actuel de leurs citoyens et pour celui des générations futures ;

ATTENDU que les coûts inhérents au traitement de l’eau sont généralement plus importants que ceux découlant de mesures réglementaires de protection ;

ATTENDU que les interventions et activités humaines exercées dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, et plus particulièrement celles exercées dans les bassins versants des prises d’eau potable, peuvent nuire à la qualité de l’eau acheminée dans ces réseaux ;

ATTENDU que certaines de ces interventions devraient être modifiées, contrôlées ou prohibées ou encore faire l’objet d’études plus approfondies afin de limiter la probabilité de contamination de l’eau brute alimentant les prises d’eau, les Grands Lacs et le Saint-Laurent ;

ATTENDU que les lois et règlements nationaux, provinciaux et d’États contribuent à protéger les sources d’eau potable mais que ces lois et règlements sont parfois insuffisants et peu adaptés à certaines situations locales ;

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU que l’Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent incite ses membres à instaurer toute mesure réglementaire nécessaire à la protection des affluents des Grands Lacs et du Saint-Laurent situés sur leurs territoires, et plus particulièrement à l’égard des affluents où sont situées des prises d’eau potable ;



IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent fasse circuler toute information susceptible d'aider ses membres à mettre en place des mesures appropriées de protection des cours d'eau, notamment via son site Internet ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent publicise adéquatement les mesures mises en place à cet égard par ses différents membres.

Signé ce 16^e jour de juin 2011

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Brian McMullan".

Brian McMullan, président
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
Maire de St. Catharines